

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

RAPPORT ANNUEL DU SECRETARIAT

2000

1. Ce rapport pour 2000 est le 25^e rapport annuel du Secrétariat CITES.

ASSISTANCE AUX PARTIES

Circulation de l'information

Notifications aux Parties

2. Le Secrétariat a envoyé 73 notifications aux Parties en 2000. La liste complète se trouve sur le site Internet de la CITES: www.cites.org.

Répertoire

3. Comme indiqué dans la notification n° 2000/048 du 31 juillet 2000, le Secrétariat a envoyé aux Parties (dans les semaines suivant l'envoi de cette notification) un classeur contenant toutes les pages à jour du répertoire. Conformément à la résolution Conf. 9.5, de nouvelles pages et des pages de remplacement sont régulièrement envoyées dans des notifications avec des informations sur les Parties et les autorités compétentes des Etats non parties.

Manuel d'identification

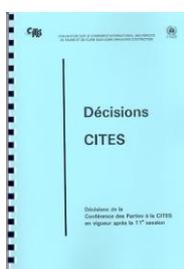
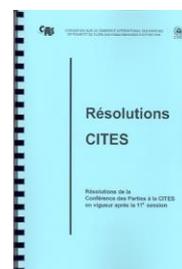
4. Des rapports ont été fournis au Comité permanent, au Comité pour les animaux et au Comité pour les plantes comme requis dans la résolution Conf. 11.19.

Nomenclature

5. A contrat a été établi avec l'autorité scientifique chargée de la flore au Royaume-Uni (les Jardins botaniques royaux de Kew) pour la préparation du Volume 3 de la Liste CITES des orchidées et celles des plantes carnivores, d'*Aloe* spp. et de *Pachypodium* spp.

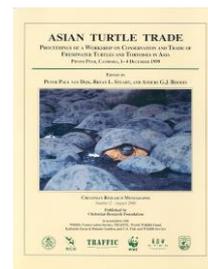
Autres publications

6. Le Secrétariat a transmis aux Parties les *Résolutions CITES*, brochure contenant les résolutions adoptées à la 11^e session de la Conférence des Parties (CdP11), celles amendées à cette session et celles encore en vigueur après la 11^e session.



7. Le Secrétariat a aussi transmis aux Parties les *Décisions CITES*, brochure contenant les décisions (autres que des résolutions) adoptées à la CdP11 et celles adoptées lors des sessions précédentes restant en vigueur après la 11^e session.

8. Le Secrétariat a envoyé à chaque Partie un exemplaire du *Guide pratique* préparé en 1999 par le Groupe de travail d'Interpol sur la criminalité touchant aux espèces sauvages et publié dans les trois langues de travail de la Convention.
9. Le Secrétariat a envoyé à chaque Partie un exemplaire de la brochure *Asian Turtle Trade, Proceedings of a Workshop on Conservation and Trade of Freshwater Turtles and Tortoises in Asia*, Phnom Penh, Cambodge, 1-4 décembre 1999; il s'agit d'une publication de la *Chelonian Research Foundation*.



Site Internet de la CITES

10. Durant toute l'année, le PNUE-WCMC a tenu et développé le site Internet de la CITES. Un nouvel interface permet une meilleure navigation; de nouvelles sections ont été ajoutées pour MIKE et ETIS, le groupe de travail sur les critères et le Comité pour les animaux, le Comité pour les plantes et le Comité de la nomenclature. Un calendrier CITES mis au point par le Secrétariat a été ajouté. Plus de 900 documents, dont la plupart pour la CdP11, ont été placés ou mis à jour sur le site. A la fin de l'année, le site a été transféré à Genève.

Formation de personnels chargés de faire appliquer la CITES

11. Le Secrétariat a fait des présentations au cours de maîtrise en gestion, conservation et contrôle des espèces dans le commerce international, organisé par le Gouvernement espagnol et l'Université d'Andalousie (Baeza, Espagne, 2 octobre – 15 décembre 2000).
12. L'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature (AFACN) a tenu du 21 au 25 août 2000, pour la deuxième année consécutive, un séminaire de formation à l'intention des organes de gestion CITES et des douanes de pays d'Europe orientale. Le séminaire a été accueilli sur l'île de Vilm par l'Académie internationale pour la conservation de la nature, de l'AFACN, avec l'appui du Secrétariat CITES, de TRAFFIC Europe et du Jardin botanique de Darmstadt. Des participants de 11 pays (Biélorus, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie et Yougoslavie) ont suivi ce cours d'une semaine.

SESSION DE LA CONFERENCE DES PARTIES

13. Le Secrétariat a organisé la 11^e session de la Conférence des Parties (CdP11) à Gigiri, Kenya, du 10 au 20 avril 2000.



Séance plénière finale de la CdP11 (© ENB)

SESSION DES COMITES CITES

Comité permanent

14. Les 43^e et 44^e sessions du Comité permanent ont eu lieu juste avant et après la CdP11 à Gigiri, Kenya, respectivement les 8 et 20 avril 2000. L'ordre du jour, les documents de travail et les rapports résumés de ces sessions ont été placés sur le site Internet de la CITES.

Comité pour les animaux et Comité pour les plantes

15. La deuxième session commune du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes a été tenue à Shepherdstown, Etats-Unis d'Amérique, du 7 au 9 décembre; elle a été suivie au même endroit par la 16^e session du Comité pour les animaux et la 10^e session du Comité pour les plantes, du 11 au 15 décembre. L'ordre du jour, les documents de travail et les procès-verbaux de ces sessions ont été placés sur le site Internet de la CITES.



L'aigle chauve (*Haliaeetus leucocephalus*) et la sarracénie (*Sarracenia purpurea*) sont les espèces servant d'emblèmes nationaux qui ont été choisies pour illustrer respectivement les documents de la 16^e session du Comité pour les animaux et de la 10^e session du Comité pour les plantes

MISSIONS CHEZ DES PARTIES

Afrique

16. Le Secrétariat a participé à la réunion sur la mise en œuvre du système de suivi de l'abattage illicite d'éléphants (MIKE), requise par la résolution Conf. 10.10 (Rev.) en Afrique australe. Cette réunion a eu lieu dans le parc national Kruger (Afrique du Sud, 12-14 septembre) dans le camp de Mopane et était axée sur la planification par les pays ayant l'intention d'appliquer ce système. Les participants en ont examiné les objectifs un à un et les conditions requises et ont proposé des modifications à certains des protocoles et formulaires de collecte de données.



Délégués examinant une carcasse d'éléphant lors d'un atelier MIKE (© Secrétariat CITES).

17. Le Secrétariat s'est rendu en mission au Caire (Egypte, 15-19 novembre) pour évaluer les besoins concernant l'application de la CITES dans ce pays et voir quelles pourraient être les sources d'assistance au renforcement des capacités au niveau régional.

18. Le Secrétariat a participé à la troisième session du Conseil d'administration de l'Equipe spéciale de l'Accord de Lusaka, à Nairobi (Kenya, 2-4 juillet).

Asie

19. Plusieurs missions ont été conduites dans des pays d'Asie dans le contexte de l'application de la décision 10.66 de la Conférence des Parties relative au tigre (voir point 35).

Amérique centrale et du Sud et Caraïbes

20. Les Parties de la région Amérique centrale et du Sud et Caraïbes ont tenu une réunion à Quito (Equateur, 29 février-2 mars). La réunion était convoquée par l'Argentine et le Panama en tant que représentants de la région au Comité permanent, et par l'Equateur. Y ont participé 78 délégués représentant 30 des 31 Parties de la région, et trois organisations non gouvernementales. La réunion visait à favoriser la coopération régionale en améliorant l'application de la CITES et à faciliter les échanges de vue afin d'orienter le dialogue régional sur d'importantes questions devant être examinées à la CdP11. Les délégués ont signé la "Déclaration de Quito" soulignant la nécessité d'améliorer la coopération entre pays voisins afin de coordonner la lutte contre le commerce illicite des espèces CITES. Cette déclaration devait par la suite être avalisée à la 12^e session du Forum des ministres de l'environnement de l'Amérique Latine et des Caraïbes (Bridgetown, Barbade, 2-7 mars). Les Parties ont adopté la décision 11.170 qui reconnaît que la Déclaration de Quito énonce les principes fondamentaux devant guider l'action dans la région.

21. La réunion régionale a été immédiatement suivie d'une réunion de deux jours des petits Etats insulaires en développement (PEID) des Caraïbes.



22. Le Secrétariat a participé à la 20^e session de la Commission technique de la Convention sur la vigogne, tenue à Catamarca (Argentine, novembre-décembre 2000).

Vigognes (*Vicugna vicugna*) dans la nature (© Heinz Plenge / Foto Natur).

Europe

23. Le Secrétariat a rendu visite à l'organe de gestion CITES de l'Allemagne en août.

24. Le Coordonnateur de la région Europe s'est rendu en Slovénie et en Croatie du 17 au 23 septembre; ces pays avaient adhéré à la Convention le 24 janvier et le 14 mars respectivement. Le Secrétariat s'est rendu en Islande du 30 septembre au 4 octobre; ce pays est partie à la CITES depuis le 2 avril.

Amérique du Nord

25. Aucune mission n'a été conduite dans cette région en 2000.

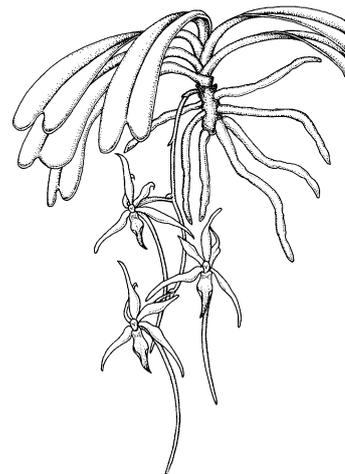
Océanie

26. Aucune mission n'a été conduite dans cette région en 2000.

BASE DE DONNEES SUR LE COMMERCE

Présentation de la base de données

27. Toutes les données incluses dans les rapports annuels soumis par les Parties conformément à l'Article VIII, paragraphe 7 a), sont entrées dans la base de données CITES. Le PNUE- Centre de surveillance continue de la conservation mondiale (PNUE-WCMC), basé à Cambridge, Royaume-Uni, réalise ce travail par contrat avec le Secrétariat. En 2000, 479.248 données ont été entrées dans la base de données. La cohérence de toutes les données entrées dans la base de données est automatiquement vérifiée et le PNUE-WCMC contacte directement les Parties au nom du Secrétariat quand il découvre des anomalies ou des données non concordantes. Les fichiers taxonomiques reliés à la base de données sont régulièrement mis à jour sur la base de la nomenclature acceptée la plus récente et contiennent actuellement plus de 39.000 noms de taxons, synonymes compris. Une révision considérable des Boidae, Chamaeleonidae, Scleractinia et Orchidaceae a été faite en 2000.



Angraecum sp. (©Secrétariat CITES)

Rapports réguliers des Parties

28. Les décisions 11.37 et 11.89 et la résolution Conf. 11.17, toutes adoptées à la CdP11, mettent en place des mesures sérieuses pour traiter la non-soumission ou la soumission tardive des rapports annuels. Le 29 septembre 2000, le Secrétariat a envoyé aux Parties la notification n° 2000/057 leur rappelant les nouvelles mesures et adressant un avertissement à 53 Parties susceptibles de faire l'objet d'une recommandation de suspension de commerce. En décembre 2000, le Secrétariat a fourni au Président du Comité permanent une mise à jour sur les 46 Parties pouvant encore faire l'objet d'une telle recommandation.

29. Le Secrétariat a participé à un atelier organisé par le PNUE sur l'harmonisation des rapports nationaux des conventions relatives à la biodiversité (octobre 2000). La CITES a été remarquée pour la spécificité et le caractère unique de son rapport annuel sur le commerce des espèces sauvages et pour sa récente décision que la non-soumission répétée de ces rapports ait des conséquences commerciales. Le rapport CITES bisannuel, quant à lui, paraît similaire au rapport législatif requis par d'autres conventions.

CONTRIBUTION A L'AMELIORATION DE L'APPLICATION DE LA CITES

Projets

Commentaires généraux

30. En 2000, le Secrétariat a réalisé divers projets fondés sur les recommandations du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes et sur les tâches énoncées dans les résolutions et les décisions adoptées à la CdP11. Le tableau ci-dessous donne la liste des projets à financement externe en cours ou commencés et achevés en 2000, ainsi que leur coût et les donateurs.

Titre des projets et donateurs	Régions	Coût en USD
Quatrième réunion du Dialogue des Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique, Nairobi, Kenya (en collaboration avec l'UICN) Donateur: Japon	Afrique	15.000
Etude de la situation du perroquet gris (<i>Psittacus erithacus</i>) et élaboration d'un programme de gestion au Nigéria Donateurs: Suisse, Commission européenne	Afrique	30.934
TRAFFIC et la surveillance continue du commerce des espèces sauvages en République-Unie de Tanzanie (en cours) Donateur: Belgique	Afrique	99.000
Etude du commerce des orchidées en Thaïlande Donateurs: Japon, Royaume-Uni, Commission européenne	Asie	64.900

31. Aucun projet n'a été soumis à l'approbation du Comité permanent à ses 43^e et 44^e sessions.

Prévention du commerce illicite

Politique de prévention

32. La plupart des informations sont communiquées aux Parties par voie de notification. Le Secrétariat envoie des informations sur les législations nationales, les formulaires de permis utilisés par les Parties, les permis et les timbres de sécurité perdus ou volés, les préoccupations exprimées par les Parties au sujet du respect de la Convention, etc.
33. Concernant les questions de commerce illicite, le Secrétariat tente d'alerter individuellement les Parties et les services de lutte contre la fraude. Pour cela, il a commencé à émettre une série d'alertes. Ces documents contiennent des renseignements sur le commerce illicite obtenus par des analyses de données fournies au Système d'enregistrement de la lutte contre la fraude dans le monde et des infractions au

commerce (TIGERS) du Secrétariat. Les alertes ne sont pas placées sur le site Internet de la CITES mais envoyées aux organes de gestion CITES, à l'OIPC-Interpol, à l'Organisation mondiale des douanes et aux services de lutte contre la fraude avec lesquels le Secrétariat a un accord formel en matière d'échange d'informations. Dans le cas des organes de gestion ayant informé le Secrétariat qu'ils ne peuvent pas garantir la confidentialité des informations, les alertes sont envoyées à des agences désignées par leur pays. Le Secrétariat a envoyé trois alertes en 2000.

34. Le Secrétariat cherche à prévenir le commerce illicite en participant à l'élaboration de stratégies de lutte contre la fraude et en fournissant un avis d'expert lors de séminaires et d'ateliers, notamment ceux sur les questions touchant spécifiquement aux espèces. En 2000, il a participé à des réunions sur la criminalité en matière d'espèces sauvages tenues en Australie, à la finalisation d'un manuel à l'intention des douaniers, aux réseaux régionaux et mondiaux de fonctionnaires de lutte contre la fraude chargés des questions CITES, à l'échange et à l'analyse conjointe des données sur la criminalité en matière d'espèces sauvages et à la coopération internationale dans les enquêtes et les poursuites judiciaires pour délits transfrontières touchant aux espèces sauvages.

35. En application de la décision 10.66 de la Conférence des Parties et des décisions du Comité permanent, le Secrétaire général, le Président du Comité permanent et le Chef de la mission technique ont conduit des missions politiques de haut niveau en Chine, au Japon et en Inde en janvier-mars 2000. Ces missions suivaient une série de missions techniques dans les Etats de l'aire de répartition du tigre et les pays de consommation conduites en 1999. Les conclusions des missions ont été compilées par le Secrétariat en un rapport présenté à la CdP11.



Tigre (*Panthera tigris*) dans une ferme d'élevage en Chine (© Secrétariat CITES)

Organes subsidiaires

36. Donnant suite aux décisions adoptées à la CdP11, le Secrétariat a pris des mesures pour établir l'équipe spéciale CITES de lutte contre le commerce illicite du tigre (ES-TIGRE) et le groupe de travail sur la viande de brousse (GTVB). Des fonds ont été trouvés pour ces deux organes, les Parties concernées ont été invitées à nommer des représentants et la planification des premières sessions de l'ES-TIGRE et du GTVB a commencé début 2001. Une séance d'information sur l'ES-TIGRE a eu lieu en novembre 2000 à l'intention des missions diplomatiques des Etats de l'aire de répartition du tigre et des pays de consommation basées à Genève.

Partenariats

37. En marge de la CdP11, un protocole d'accord a été signé par le Secrétariat CITES et l'Equipe spéciale de l'Accord de Lusaka pour une collaboration et un échange d'informations et autres activités liées à la lutte contre la fraude.

Confirmation de la validité de permis

38. Le Secrétariat a répondu aux Parties demandant la confirmation de la validité de permis mais les a incitées à avoir des consultations bilatérales sauf en cas de fraude manifeste.

Echange d'informations sur le commerce illicite

39. Le Secrétariat communique régulièrement aux Parties les informations sur un commerce illicite ou des violations de la Convention qui sont portées à son attention.

Coopération avec d'autres conventions et organisations intergouvernementales

40. Le Secrétariat a participé aux sessions suivantes: 13^e session du Groupe de travail d'Interpol sur la criminalité en matière d'espèces sauvages (Norvège, mars 2000); réunion de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), d'Interpol et de la CITES sur la gestion des informations et l'échange des données (France, juin 2000); réunion groupe de travail de la région européenne d'Interpol sur la criminalité en matière d'espèces sauvages (Allemagne, juin 2000); séminaire sur le règlement de la CE sur le commerce de la faune et de la flore sauvages (Italie, juin 2000); 95^e et 96^e sessions du Conseil de l'OMD (Belgique, juillet 2000); groupe de travail de la Commission européenne sur la lutte contre la fraude (septembre 2000); Conférence d'Interpol sur la criminalité en matière d'espèces sauvages (France, novembre 2000); Forum d'Interpol sur la criminalité en matière d'espèces sauvages dans la région Océanie (Australie, novembre 2000); et cinquième session du groupe de travail de l'OMD sur la CITES (Belgique, novembre-décembre 2000). Le Groupe nord-américain sur le respect des dispositions en matière d'espèces sauvages a organisé durant la CdP11 une réunion informelle de fonctionnaires et autres personnes intéressées.
41. Le Secrétariat a collaboré avec le Comité "Commerce et environnement" (CCE) de l'OMC, groupe "Economie et commerce" et la Division "Conventions sur l'environnement" du PNUE, et avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME), à clarifier les relations entre l'environnement et les régimes de commerce. Le Secrétariat a participé à la réunion tenue en février-mars 2000 par l'OMC/CCE, au groupe de discussions de haut niveau sur les AME et l'OMC à la CSD-8 (ONU, New York, 27 avril 2000) et à la réunion de juillet 2000 de l'OMC/CCE. Le Secrétariat a participé aux réunions préparatoires et à la préparation de documents pour les réunions successives sur les AME et l'OMC organisées par le PNUE et l'OMC. Le Secrétariat a aussi participé aux réunions suivantes: atelier sur la CITES et les règles commerciales de l'OMC, appuyé par le Gouvernement britannique, la Commission européenne et plusieurs ONG (Cambridge, septembre 2000); réunion du PNUE sur l'amélioration des synergies et de l'appui mutuel des secrétariats des conventions sur l'environnement et de l'OMC (Genève, octobre 2000); et réunion d'information sur les AME tenue à la dernière réunion de l'année de la CCE (Genève, octobre 2000).
42. Le Secrétariat a participé une réunion sur le développement durable, suivie d'une réunion de l'OMC (New York, 26 avril-2 mai).
43. Les Secrétariats de la CITES et de la Convention sur la diversité biologique (CBD) ont convenu d'un plan de travail pour la réalisation d'activités conjointes (décembre 2000-juin 2002) complétant le protocole d'accord actuel. Le Secrétariat a participé à la cinquième session de la Conférence des Parties à la CBD (Nairobi, 15-26 mai).
44. Des discussions ont eu lieu entre les Secrétariats de la CITES et de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CEM) sur un protocole d'accord et un plan de travail commun. La participation du Secrétariat, d'Interpol et de l'OMD à un atelier régional de formation d'autorités portuaires, organisé par le Secrétariat de la Convention de Bâle (Hong Kong, 4-8 décembre 2000) est un exemple prometteur concret de la synergie voulue par ces organisations. D'autres ateliers régionaux, conçus pour être des occasions de formation par diverses AME et organismes

de lutte contre la fraude, devraient avoir lieu dans d'autres grands ports du monde. A la demande de PNUE/Substances chimiques, un membre du Secrétariat a participé à une réunion subrégionale d'experts (Novgorod, mai 2000) sur la législation des substances chimiques avec référence particulière à la réduction et à l'élimination des polluants organiques persistants. Le Secrétariat a aussi participé aux réunions suivantes: troisième session des conventions sur les mers régionales et plan d'action (Monaco, 6-11 novembre); sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (La Haye 13-24 novembre); et réunion de la Banque mondiale (Washington, 4-5 décembre).

45. Le Secrétariat a fourni ses commentaires sur le projet de lignes directrices du PNUE sur l'application et le respect des AME.
46. Le Secrétariat a participé à une session des organes régionaux des pêcheries, de la FAO (Rome, 20-21 février), pour discuter de la révision des critères d'inscription des espèces aux annexes. Il a participé à une autre session similaire de la FAO (Rome, fin juin).
47. Enfin, le Secrétariat a participé au Congrès de l'UICN – l'Union mondiale pour la nature (Amman, 4-11 octobre).

ACCOMPLISSEMENT DES TACHES CONFIEES PAR LA CONFERENCE DES PARTIES

Regroupement de résolutions

48. Le programme de regroupement de résolutions s'est poursuivi; le Secrétariat a préparé trois résolutions regroupées: "Conservation des cétacés, commerce des spécimens de cétacés et relations avec la Commission baleinière internationale" (remplaçant cinq résolutions), "Application de la Convention et lutte contre la fraude" (remplaçant six résolutions) et "Prêts, dons ou échanges de spécimens de musées et d'herbiers à des fins non commerciales" (remplaçant deux résolutions). Elles ont toutes été adoptées à la CdP11.

Analyse de législations nationales

49. La phase 4 du projet CITES sur les législations nationales a commencé après la CdP11. Le Centre UICN du droit de l'environnement et le Centre régional de l'environnement pour l'Europe centrale et orientale ont été chargés d'analyser les législations, de fournir une assistance juridique et de préparer des matériels d'orientation législative supplémentaires. Une assistance technique (matériels d'orientation, commentaires sur des projets de textes législatifs, etc.) a été fournie à plusieurs Parties et le Secrétariat a recherché des fonds pour organiser une série d'ateliers régionaux sur la législation CITES. Plusieurs Parties ont indiqué au Secrétariat leurs initiatives pour réviser et mettre à jour leur législation sur la CITES.

Commerce important

50. A la CdP11, la disposition chargeant le Secrétariat de faire rapport à chaque session de la Conférence des Parties sur la réalisation de l'Etude du commerce important a été supprimée de la résolution Conf. 8.9.
51. Des mises à jour sur la réalisation de l'Etude du commerce important figurent dans les documents soumis à la 16^e session du Comité pour les animaux (documents AC16.7.1 à AC16.7.4), disponibles sur le site Internet de la CITES.

PROMOTION DE LA CONVENTION

Séance d'information CITES à l'intention de missions diplomatiques auprès de l'ONU

52. Une séance d'information sur l'ES-TIGRE a eu lieu en novembre 2000 à l'intention des missions diplomatiques des Etats de l'aire de répartition du tigre et des pays de consommation basées à Genève (voir point 36).

Poste des Nations Unies

53. Le Secrétariat continue de travailler en étroite collaboration avec l'Administration postale des Nations Unies. Comme chaque année depuis 1993, une série de 12 timbres représentant divers animaux a été émise à Genève, New York et Vienne, avec des oblitérations premier jour. Des informations sur chacune des espèces, fournies par le Secrétariat, sont publiées dans un livret. Certains timbres sont reproduits sur des T-shirts.



Autres activités de promotion

54. Le Secrétariat a publié deux numéros du *Monde de la CITES*, le premier en juillet et le second en décembre. Les deux numéros sont disponibles sur le site Internet de la CITES.

UNE CONVENTION EN EVOLUTION

Nouvelles Parties en 2000

55. Six pays ont adhéré à la Convention en 2000.

Pays	Date du dépôt de l'instrument d'adhésion	Date de l'entrée en vigueur
Ukraine	30/12/1999	29/3/2000
Islande	3/1/2000	2/4/2000
Kazakhstan	20/1/2000	19/4/2000
Slovénie	24/1/2000	23/4/2000
Croatie	14/3/2000	12/6/2000
Ex-République yougoslave de Macédoine	4/7/2000	2/10/2000





La Croatie est l'un des six pays qui ont adhéré à la CITES en 2000 (carte © Nations Unies).

56. Le 31 décembre 2000, 152 Etats étaient parties à la Convention. La liste complète des Parties à la CITES se trouve sur le site Internet de la CITES.

Amendements et réserves

Amendement à l'Article XI, paragraphe 3 a) (amendement financier, adopté à Bonn le 22 juin 1979)

57. Cet amendement est entré en vigueur le 13 avril 1987. En 2000, 115 Parties sur 152 avaient approuvé l'amendement, dont 42 des 48 qui étaient parties au 22 juin 1979 – date à laquelle l'amendement a été adopté. La liste complète des Parties qui ont approuvé cet amendement est sur le site Internet de la CITES avec d'autres informations.

Amendement à l'Article XXI (adopté à Gaborone le 30 avril 1983)

58. A fin 2000, 62 Parties (dont les 39 qui étaient parties au 30 avril 1983, date à laquelle l'amendement a été adopté) avaient approuvé l'amendement. Cet amendement entrera en vigueur quand il aura été approuvé par 54 des 80 Etats qui étaient parties au 30 avril 1983. La liste complète des Parties qui ont approuvé cet amendement est sur le site Internet de la CITES avec d'autres informations.

Amendements aux annexes

59. Après la CdP11, la liste des amendements aux Annexes I et II a été envoyée aux Parties avec la notification n° 2000/034 du 15 juin 2000, les amendements prenant effet le 19 juillet 2000.

Ajouts

60. L'Annexe III a été amendée comme suit en 2000, conformément aux dispositions de l'Article XVI, paragraphe 2, de la Convention.

61. Le Gouvernement sud-africain a demandé au Secrétariat d'inscrire les espèces du genre *Colophon* et le Gouvernement britannique lui a demandé d'inscrire *Cetorhinus maximus* (avec une annotation indiquant que seuls les animaux entiers, les ailerons et les parties d'ailerons sont couverts). Conformément aux dispositions de l'Article XVI, paragraphe 2, de la Convention, ces amendements ont pris effet le 13 septembre 2000.

Requin-pélerin (*Cetorhinus maximus*) (© S L Fowler) et spécimen de *Colophon* (© SA Muséum), inclus à l'Annexe III en 2000.



Réserves

Réserves formulées

62. Conformément aux dispositions de l'Article XXIII, paragraphe 2 a), de la Convention, les réserves suivantes ont été formulées.
63. Le 2 avril 2000, l'Islande a formulé une réserve concernant:
- a) Annexe I: *Hyperoodon ampullatus*, *Physeter macrocephalus*, *Balaenoptera acutorostrata* (sauf la population du Groenland-occidental), *Balaenoptera borealis*, *Balaenoptera musculus*, *Balaenoptera physalus* et *Megaptera novaeangliae*; et
 - b) Annexe II: *Delphinus delphis*, *Globicephala melas*, *Lagenorhynchus acutus*, *Lagenorhynchus albirostris*, *Orcinus orca*, *Tursiops truncatus*, *Phocoena phocoena* et *Balaenoptera acutorostrata* (population du Groenland-occidental).
64. Le 18 juillet 2000, les Pays-Bas ont formulé une réserve concernant *Mustela altaica*, *Mustela kathiah* et *Mustela sibirica* (Annexe III).



65. Le 19 juillet 2000, le Japon a formulé une réserve concernant *Balaenoptera bonaerensis* (précédemment incluse dans *Balaenoptera acutorostrata*) (Annexe I).
66. Le 11 août 2000, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a formulé une réserve concernant *Mustela altaica*, *Mustela kathiah* et *Mustela sibirica* (Annexe III).
67. Le 16 août 2000, l'Allemagne a formulé une réserve concernant *Arctictis binturong*, *Civettictis civetta* et *Mustela sibirica* (Annexe III).
68. Le 13 septembre 2000, le Japon a formulé une réserve concernant *Cetorhinus maximus* (en plus des animaux entiers, des ailerons et des parties d'ailerons) (Annexe III).
69. Le 2 octobre 2000, l'ex-République yougoslave de Macédoine a formulé une réserve concernant:

- a) Annexe I: *Canis lupus* (populations du Bhoutan, de l'Inde, du Népal et du Pakistan);
 - b) Annexe II: *Canis lupus* (sauf les populations du Bhoutan, de l'Inde, du Népal et du Pakistan);
 - c) Annexe III: *Vulpes vulpes griffithi*, *Vulpes vulpes montana*, *Vulpes vulpes pusilla* et *Martes foina intermedia*.
70. Le 31 octobre 2000, la France a formulé une réserve concernant *Mustela altaica*, *Mustela kathiah* et *Mustela sibirica* (Annexe III).
71. Le 8 novembre 2000, le Danemark a formulé une réserve concernant *Mustela altaica*, *Mustela erminea ferghanae*, *Mustela kathiah*, *Mustela sibirica*, *Vulpes vulpes griffithi*, *Vulpes vulpes montana* et *Vulpes vulpes pusilla* (Annexe III).
72. Le 15 novembre 2000, la Finlande a formulé une réserve concernant *Mustela altaica*, *Mustela erminea ferghanae*, *Mustela kathiah*, *Mustela sibirica*, *Vulpes vulpes griffithi*, *Vulpes vulpes montana* et *Vulpes vulpes pusilla* (Annexe III).

Réserves retirées

73. Le 6 septembre 2000, l'Afrique du Sud a retiré sa réserve concernant *Loxodonta africana* (Annexe I).
74. La réserve de l'Islande concernant l'inscription à l'Annexe II de *Balaenoptera bonaerensis* population du Groenland-occidental a été supprimée. En effet, la réserve originale se référait à la population du Groenland-occidental de *Balaenoptera acutorostrata*; lorsqu'une nouvelle nomenclature a été adoptée, reconnaissant *B. bonaerensis* comme anciennement incluse dans *B. acutorostrata*, toutes les références à *B. bonaerensis* ont été considérées comme s'appliquant aussi à *B. acutorostrata*. Il a depuis été précisé que *B. bonaerensis* est une espèce de l'hémisphère austral et que les références à la population du Groenland-occidental n'étaient donc pas valables.

Enregistrement des établissements d'élevage en captivité, pépinières et institutions scientifiques

Etablissements d'élevage en captivité

75. L'annexe 3 de la résolution Conf. 8.15 reconnaît que le Secrétariat tient un registre des établissements commerciaux d'élevage en captivité d'espèces de l'Annexe I.
76. En 2000, le Secrétariat a envoyé aux Parties les notifications n^{os} 2000/005 et 2000/010 du 31 janvier, n^o 2000/023 du 23 mars, n^o 2000/043 du 31 juillet et n^o 2000/054 du 31 août avec des informations sur des établissements d'élevage en captivité des pays suivants: Allemagne, Canada, Etats-Unis d'Amérique, Indonésie, Malaisie, Mexique, Sénégal, Singapour et Thaïlande.

Pépinières

77. La résolution Conf. 9.19 charge le Secrétariat de compiler et tenir à jour un registre des pépinières commerciales reproduisant artificiellement des spécimens d'espèces végétales inscrites à l'Annexe I.

78. La notification n° 2000/024 du 23 mars 2000 communique aux Parties des informations sur une pépinière du Chili (*Araucaria araucana*).

Institutions scientifiques

79. Dans sa notification n° 2000/011 du 31 janvier 2000, le Secrétariat a envoyé aux Parties la liste des institutions scientifiques bénéficiant des dérogations prévues par l'Article VII, paragraphe 6, de la Convention.

80. Des ajouts à cette liste ont été communiqués aux Parties par les notifications n°s 2000/031 du 31 mai 2000 et 2000/045 du 31 juillet 2000, concernant les institutions scientifiques des pays suivants: Allemagne, Algérie, Argentine, Chili, Etats-Unis d'Amérique, Gabon, Mexique, Norvège et Singapour.

Administration et finances

Personnel

81. Les cadres suivants ont quitté le Secrétariat cette année: M. Jonas Mbongu Sodi Nagahuedi (Coordonnateur régional) et Mme Maki Koyama (Chargée de programme).

82. De nouveaux membres ont été nommés au Secrétariat: en février, Mme Marceil Yeater (Chef de l'Unité Assistance à l'application de la Convention et confirmation des permis), en juin, M. Laurent Gauthier (Chargé de la documentation) et en septembre, M. John Sellar (Chargé de la lutte contre la fraude).

83. Des nationalités des six régions CITES (Afrique, Amérique centrale et du Sud et Caraïbes, Amérique du Nord, Asie, Europe et Océanie) étaient représentées au Secrétariat.